

BUDGET PRIMITIF 2022

NOTE DE PRESENTATION

BUDGET PRINCIPAL & BUDGET ANNEXE DU FOSSOYAGE

COMMUNE DE SAINT-BENOIT

Accusé de réception en préfecture
974-219740107-20220414-DEL037042022-DE
Date de réception préfecture : 28/04/2022

TABLE DES MATIERES

.....	0
I. BUDGET PRIMITIF 2022 – LE CONTEXTE NATIONAL ET LOCAL.....	2
A. RAPPEL REGLEMENTAIRE	2
B. CONTEXTE NATIONAL.....	2
C. PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2022.....	3
1. Les impacts de la Loi de Finances 2022.....	3
2. La trajectoire proposée par la CRC et le CONTRAT COROM	3
(1) Un travail partenarial avec les services de l'Etat.....	3
(2) La recherche d'économies dans les charges générales	3
(3) L'optimisation de la masse salariale.....	4
(4) Les recettes.....	4
(5) L'investissement	4
(6) La dette.....	5
II. BUDGET PRIMITIF 2022 – LE BUDGET PRINCIPAL	6
A. SECTION DE FONCTIONNEMENT	6
1. Les recettes de fonctionnement	6
a) Détail des recettes de fonctionnement	6
2. Les dépenses de fonctionnement	8
a) Détail des dépenses de fonctionnement.....	8
B. SECTION D'INVESTISSEMENT	10
1. Les recettes d'investissement.....	10
a) Détail des recettes d'investissement	10
2. Les dépenses d'investissement.....	11
a) Détail des dépenses d'investissement	11
III. BUDGET PRIMITIF 2022 - LE BUDGET ANNEXE DU FOSSOYAGE.....	13
A. BUDGET FOSSOYAGE	13
1. Section de fonctionnement	13
a) Les recettes de fonctionnement	13
2. Section d'investissement.....	13
IV. BUDGET PRIMITIF 2022 – LE BUDGET CONSOLIDÉ	14

I. BUDGET PRIMITIF 2022 – LE CONTEXTE NATIONAL ET LOCAL

A. RAPPEL REGLEMENTAIRE

L'article 107 de la loi NOTRE est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du CGCT en précisant: « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux »

B. CONTEXTE NATIONAL

La préparation du Budget Primitif 2022 s'inscrit dans un contexte économique tendu et dégradé.

Le PIB a augmenté en 2021 de 6,7% d'après les dernières prévisions du gouvernement (janvier 2022). Cette hausse conséquente devrait très nettement se poursuivre en 2022 puisqu'il est prévu une hausse de l'ordre de 4%. Si le PIB de la zone euro s'est replié de 6,5% en 2020, des disparités importantes entre États sont apparues. En France, la chute a été de 7,9% en 2020 d'après l'INSEE. Les prévisions de croissance affichent une tendance inverse puisque pour 2021 le PIB français devrait augmenter légèrement plus rapidement que le PIB de la zone euro.

En France les créations d'emplois salariés ont été très dynamiques au premier semestre puisque celui-ci a même dépassé son niveau d'avant-crise sanitaire. Le taux de chômage est revenu en-dessous de son niveau d'avant-crise à partir du second semestre 2021.

Le profil de la reprise dépendra toutefois de l'évolution du virus. Si la stratégie vaccinale a démontré toute son efficacité, les mesures mises en place par l'État et la stratégie du « quoi qu'il en coûte » se sont avérées extrêmement onéreuses pour les finances publiques. La situation actuelle fait peser des risques forts sur la croissance du premier trimestre qu'il est aujourd'hui impossible de mesurer tant la situation évolue constamment.

L'inflation apparaît relativement élevée par rapport à la dernière décennie : l'IPC était à +3,0% dans la zone euro en août 2021. En France, le gouvernement table sur une hausse de l'IPC de +1,5% en 2021 et 2022 lors de la publication du PLF. Les derniers chiffres publiés par l'INSEE en janvier 2022 font état d'une inflation sur 1 an à 2,8% en 2021. L'inflation devrait se poursuivre en 2022 dans des proportions similaires (+2,7% attendu selon les chiffres de l'INSEE)

Lancé en septembre 2020, le plan **France Relance** a une place centrale dans les objectifs de croissance affichés par le gouvernement pour les exercices 2021 et 2022. Ce plan de 100 milliards d'euros se déploie autour des trois volets affichés ci-dessus : l'écologie, la compétitivité et la cohésion. Les collectivités sont concernées par ce plan de relance à hauteur de 10,5 milliards d'€.

La DGF 2022 est stable avec un montant de 26,798 milliards 18,3 milliards pour le bloc communal et 8,5 milliards pour les départements.

L'évolution du montant de la DGF à périmètre courant par rapport à 2021 tient à deux éléments :

- ajustement du montant de la dotation de compensation du département de la Réunion afin de tirer les conséquences de la recentralisation du financement du RSA ;
- absence de nouvel abondement du fonds d'aide au relogement d'urgence.

La DGF fait l'objet d'écêtements pour financer la péréquation, les variations liées à la population. Cet écêtement porte actuellement sur la dotation forfaitaire des communes dont le potentiel fiscal par habitant est supérieur ou égal à 0,75 fois le potentiel fiscal moyen par habitant constaté pour l'ensemble des communes : la LFI 2022 remplace le nombre « 0,75 » par « 0,85 »

La Hausse de la péréquation verticale se poursuit et elle représente 230 millions € en 2022. Elle était de 220 millions € sur 2021.

Pour la 4ème année consécutive, la progression de la péréquation sera financée intégralement au sein de la DGF. La conséquence est d'alléger la ponction faite sur les variables d'ajustement mais cela augmente d'autant l'écêtement des dotations forfaitaires des communes et départements et de la dotation d'intercommunalité des EPCI.

C. PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Le budget Principal 2022 s'établit à 80.7 millions d'euros avec une section de fonctionnement d'un montant de 61.9 millions d'euros et une section d'investissement à hauteur de 18.8 millions d'euros y compris les restes à réaliser.

Ce budget 2022 est établi en tenant compte de la loi de finances 2022, de la trajectoire de redressement établi par la CRC et du contrat COROM conclu avec de l'Etat.

1. LES IMPACTS DE LA LOI DE FINANCES 2022

Le rattrapage du niveau des dotations de péréquation versées aux communes des départements d'outre-mer par rapport aux communes métropolitaines est poursuivi via la dotation d'aménagement des communes d'outre-mer. En effet, le taux de majoration démographique qui permet de fixer le montant de la DACOM est rehaussé pour qu'en 2022 la moitié du rattrapage restant soit réalisée.

La ville de Saint-Benoît bénéficie d'une évolution dynamique de sa DGF soit 9 625 573 € en 2022 pour 8 839 624 €. la consommation des ménages : de 15 693 558 € perçu en 2021, les prévisions transmises tablent sur 16 675 590 € en 2022. Contrairement à 2021 **la ville percevra 75 359.15 € au titre du FRDE.**

En ce qui concerne la taxe d'habitation, le Président de la République a annoncé début 2018 sa volonté de la supprimer. Cette suppression de la TH pour tous les foyers fiscaux devrait être effective en 2023. Cette suppression se poursuit ainsi que le dispositif de compensation pour les communes. Par ailleurs **les bases fiscales évolueront de 3,4%** ce qui laisse augurer d'une évolution de nos recettes fiscales 2022.

2. LA TRAJECTOIRE PROPOSEE PAR LA CRC ET LE CONTRAT COROM

Le budget 2022 est établi en tenant compte des recommandations de la CRC.

Depuis la prise de fonction de la nouvelle mandature, l'effort porte prioritairement sur le redressement des comptes de la collectivité afin de retrouver rapidement et durablement de la capacité d'investissements pour des services publics de qualité.

(1) UN TRAVAIL PARTENARIAL AVEC LES SERVICES DE L'ETAT

L'année 2021 a été marquée par la signature du contrat de redressement Outre-Mer que la Ville a parfaitement respecté permettant d'obtenir deux subventions : l'une de 840 k€ en septembre et une autre de 294 k€ en novembre.

Cette année encore, la Ville va démontrer sa capacité à maîtriser les dépenses de fonctionnement pour parvenir à dégager un excédent dans cette section avec un an d'avance !

La Ville bénéficie également depuis décembre 2021 de l'appui technique d'un expert financé par l'AFD.

(2) LA RECHERCHE D'ECONOMIES DANS LES CHARGES GENERALES

La Ville poursuit son action afin que chaque euro dépensé soit désormais un euro utile aux services rendus à la population. Pour cela, toutes les procédures d'achats ont été revues : circuit de signatures, mise en place de marchés publics intégrant l'ensemble des besoins de la collectivité et réaliser des économies d'échelle. Pour cela, la ville s'est dotée fin 2021 d'un nouveau logiciel informatique qui permettra un suivi strict des engagements. Son déploiement se poursuivra au cours du 1^{er} trimestre 2022.

De plus, la régie de travaux de la Ville fut fortement mobilisée pour l'aménagement de bureaux des services afin de rendre des locaux dont les loyers pèsent sur les charges de fonctionnement. Le travail sur les locations se poursuit, d'autres baux vont être résiliés cette année.

L'apurement de la dette fournisseur est également un véritable enjeu : cesser de reporter des factures impayées d'une année sur l'autre afin de pouvoir bénéficier sur une année de plein exercice de la véritable capacité de fonctionnement à hauteur de 8.9 millions d'euros.

Cette maîtrise permet aussi de garantir le paiement des entreprises en cadencant l'activité au regard de la trésorerie disponible et donc de conserver un délai global de paiement satisfaisant.

(3) L'OPTIMISATION DE LA MASSE SALARIALE

La masse salariale va elle aussi continuer sa compression à 37.7 millions d'euros soit -200 k€ par rapport à 2021 et cela ne se fera pas au détriment des agents puisque la Ville met en place l'action sociale à travers l'adhésion au CNAS (80 k€), en titularisant les agents qui ont réussi des concours ou examens professionnels, en proposant un CDI à la dizaine d'agents qui y a droit.

La Ville continue aussi son travail sur les conditions de vie au travail : actions de prévention pour le personnel communal dans les écoles, labellisation CNRACL pour de la prévention auprès du personnel des crèches (100 k€ de subvention), ville pilote pour une expérimentation sur le reclassement avec le CNFPT, formation des catégories C (qui représente 93% de la totalité des agents), conventionnement avec la CGSS pour des actions de sensibilisation sur la prise en compte du Handicap (pension d'invalidité) et la retraite.

La Ville souhaite aussi faire un bond dans la modernisation du temps de travail : après avoir rénové le règlement intérieur et remis à plat tous les cycles de travail, des discussions sont en cours sur l'expérimentation de l'annualisation de certains services pour mieux adapter les horaires de travail aux besoins de la population (culture, sport, logistique, PM...). En outre, selon la capacité d'investissement et donc la capacité d'équiper les agents en postes informatiques adéquats, la Ville mettra aussi en place une expérimentation sur le télétravail pour les services ressources (RH, finances, marchés ...)

(4) LES RECETTES

(A) LES VENTES DE FONCIERS ET D'ACTIFS

La Ville poursuit sa stratégie de cessions : en 2022, la Ville projette de finaliser la vente de 18% des parts de la SEMAC à Action Logement, le montant exact sera connu dans les toutes prochaines semaines.

La Ville vendra également à la CIREST une partie du terrain du CFPPA (2.5 millions d'euros), un terrain à Bras Fusil pour une future déchèterie (1.180 millions d'euros), un terrain sur la route des plaines pour améliorer l'accès au Pôle Bois (150 k€). Sans compter les ventes déjà actées l'année dernière (DOM Hygiène 300 k€ notamment).

(B) L'AMELIORATION DES BASES FISCALES

Parce qu'il est hors de question d'augmenter la fiscalité locale alors que le contexte économique se dégrade, la Ville table sur une amélioration de ses bases fiscales grâce à un travail de terrain mené par une brigade de l'observatoire fiscal qui travaille en lien étroit avec la DGFIP.

(5) L'INVESTISSEMENT

La Ville maintiendra 6 millions d'euros d'investissements cette année. Pour autant, de nombreux chantiers vont démarrer car il a été décidé de voter les opérations en AP-CP afin d'être au plus juste de la dépense. L'enjeu est de solder les anciennes opérations pour lesquelles la précédente mandature avait déjà perçue des subventions et éviter ainsi d'avoir à rembourser des sommes conséquentes. Il s'agit aussi de poser les bases du futur en finançant des études qui permettront d'acter des programmes d'aménagement, de rénovation (des écoles, des routes ...) toutes inscrites dans le cadre d'une PPI intégralement rebâtie et évolutive au gré des avancées budgétaires.

(6) LA DETTE

Actuellement la Ville a un encours de dette de 34,3 millions d'euros auprès de 6 banques pour 32 contrats actifs au 1^{er} janvier 2022. Cette dette s'éteint à l'horizon 2040. La ville honore parfaitement les échéanciers. L'annuité de 2022 s'élève à 4.75 millions d'euros. Cependant, la situation financière de la ville ne lui permet pas d'avoir recours à l'emprunt pour financer son programme d'investissement.

Par ailleurs, la Ville respecte parfaitement ses échéanciers auprès des autres organismes notamment de sécurité sociale. De vieilles dettes ont aussi éteintes en 2021 (138 k€ à l'égard de l'IRCANTEC datant de 2018, 900 k€ auprès de la CNRACL selon un échéancier signé en 2019 reprenant des dettes allant de 2013 à 2017), en 2022, la Ville éteindra une dette datant de 2015 à l'égard de la CNRACL (185 k€).

C'est dans ce contexte que nous avons établi les grandes lignes de notre Budget 2022.

II. BUDGET PRIMITIF 2022 – LE BUDGET PRINCIPAL

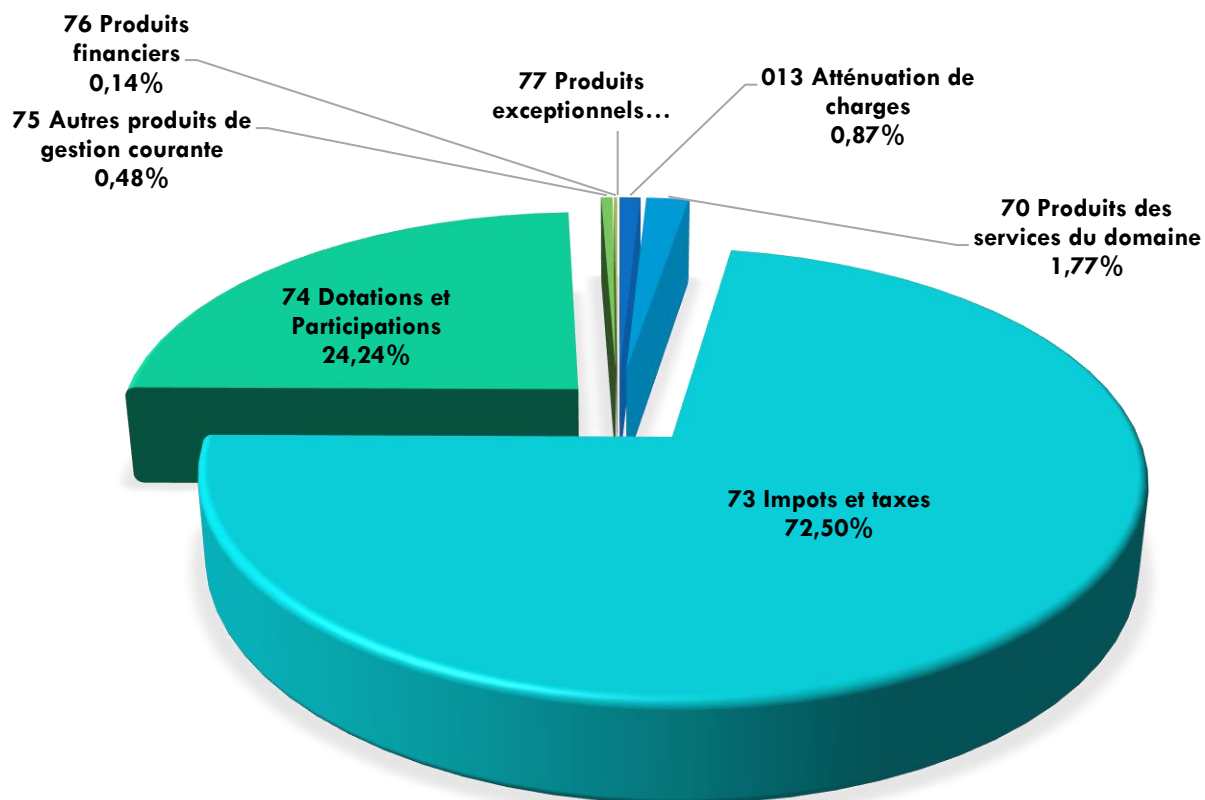
A. SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

A) DETAIL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé Chapitre	Montant	%
013	Atténuation de charges	540 000,00 €	0,87%
70	Produits des services du domaine	1 086 000,00 €	1,76%
73	Impôts et taxes	44 447 375,00 €	72,01%
74	Dotations et Participations	15 217 047,00 €	24,65%
75	Autres produits de gestion courante	292 000,00 €	0,47%
76	Produits financiers	83 250,00 €	0,13%
77	Produits exceptionnels	60 000,00 €	0,10%
002	Report exercice précédent	- €	
Total des recettes réelles		61 725 672,00 €	
042	Transfert entre sections	210 440,00 €	
Total des recettes d'ordre		210 440,00 €	
TOTAL		61 936 112,00 €	

RÉPARTITION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT EN 2022



i. Focus sur la fiscalité directe

	TFPB	TFPNB
Bases	31 453 000	285 200
Taux	49,36%	45,10%
Produit	15 525 201	128 625
Total des produits votés en 2022	15 653 826 €	
TH	588 688 €	
Allocations compensatrices	2 590 959 €	
Réforme fiscale (gain coefficient correcteur)	3 327 199 €	
Total des ressources fiscales indépendantes des taux	6 506 846 €	
Totale des ressources Fiscales 2022	22 160 672 €	
Montant par habitant hors allocations compensatrices	528 €	

ii. Focus sur la dotation globale de fonctionnement

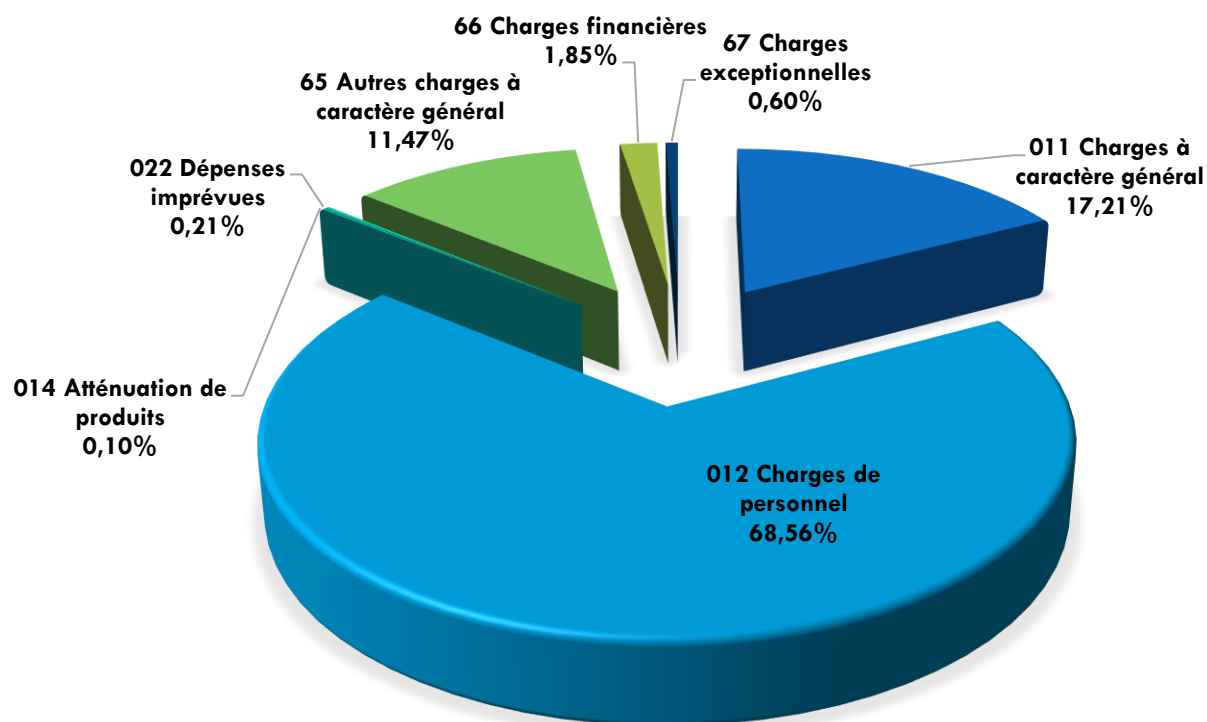
	Montant
Dotation forfaitaire (1)	3 988 439 €
Dotation d'aménagement (2)	5 637 134 €
Dotation globale de fonctionnement (3) = (1+2)	9 625 573 €
DGF/Population (4)	260 €

2. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

A) DETAIL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé Chapitre	Montant	%
011	Charges à caractère général	9 493 860,00 €	17,20%
012	Charges de personnel	37 790 000,00 €	68,47%
014	Atténuation de produits	54 000,00 €	0,10%
022	Dépenses imprévues	130 000,00 €	0,24%
65	Autres charges à caractère général	6 323 871,00 €	11,46%
66	Charges financières	1 020 445,00 €	1,85%
67	Charges exceptionnelles	383 400,00 €	0,69%
Total des dépenses réelles		55 195 576,00 €	
023	Virement vers la section d'Investissement	1 367 509,13 €	
042	Transfert entre sections	927 470,00 €	
Total des dépenses d'ordre		2 294 979,13 €	
002	Report exercice précédent	4 445 556,87 €	
TOTAL		61 936 112,00 €	

RÉPARTITION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT EN 2022



i. Focus sur les charges de personnel

	Montant
012 Charges de personnel	37 790 000,00 €
013 Atténuation de charges	540 000,00 €
Dépenses réelles de fonctionnement	55 195 576,00 €
Charges de personnel/Dépenses réelles de fonctionnement	67,49%
Nombre d'agents en emploi permanent	1 075
Nombre d'agents en emploi non permanent	56

ii. Focus sur la répartition des subventions à verser

	Montant
Subvention aux associations	1 252 000,00 €
Subvention à la Caisse des Ecoles	820 000,00 €
Subvention au CCAS	1 212 000,00 €

iii. Focus sur l'épargne et l'endettement communal

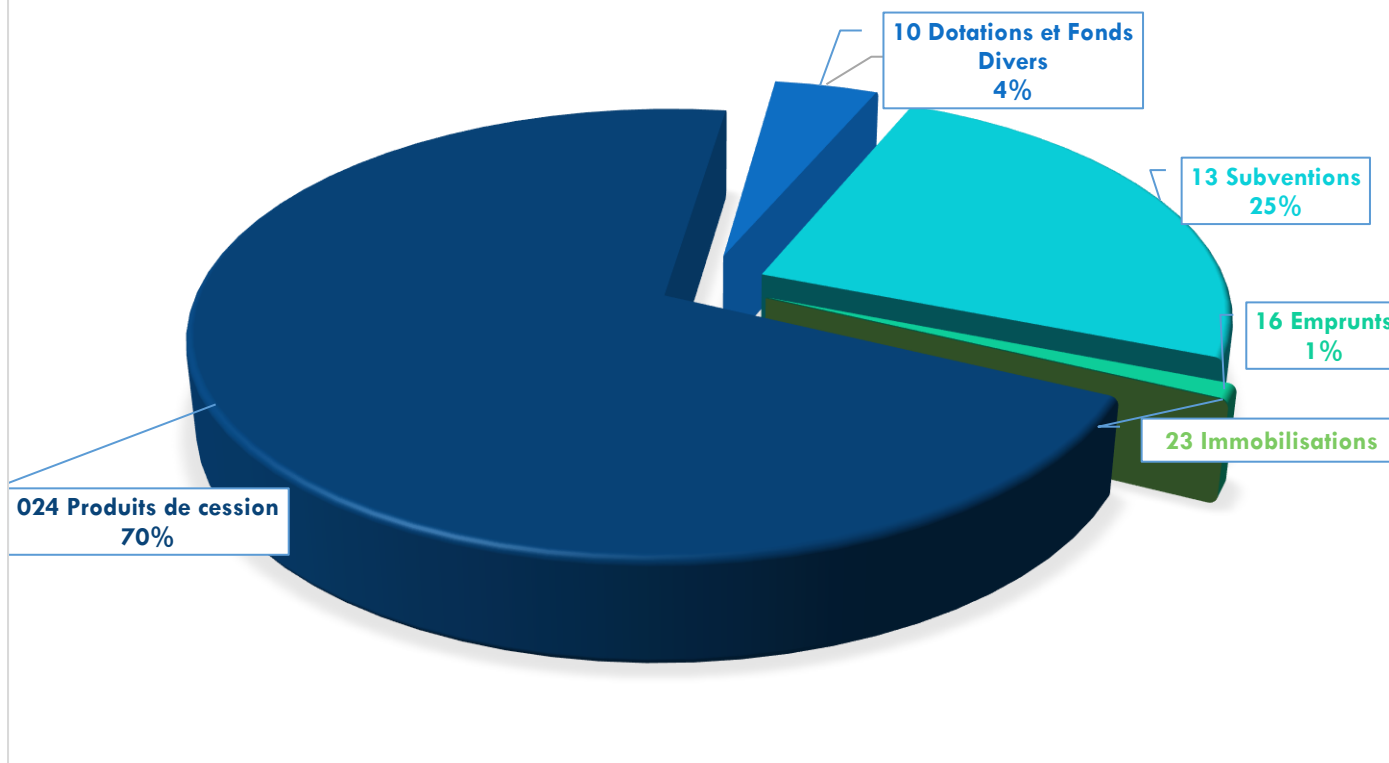
Dépenses réelles de Fonctionnement (1)	55 195 576,00 €
Recettes réelles de Fonctionnement (2)	61 725 672,00 €
Travaux en Régie (3)	- €
Epargne brute (4) = (2-1-3)	6 530 096,00 €
Capital de la dette (5)	3 830 427,00 €
Epargne nette (6) = (4-5)	2 699 669,00 €
Encours de dette (7)	34 312 020,36 €
Capacité de désendettement en années théoriques (8) =(7/4)	5
Encours de la dette/Recettes réelles de Fonctionnement (9) =(7/2)	56%

1. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

A) DETAIL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé Chapitre	Montant	%
10	Dotations et Fonds divers	450 074,11 €	
13	Subventions	- €	
16	Emprunts	3 830 427,00 €	20,57%
20	Immobilisations incorporelles	840 588,78 €	4,51%
204	Subventions d'équipements versées	202 657,43 €	1,09%
21	Immobilisations corporelles	943 946,93 €	5,07%
23	Immobilisations en cours	7 993 766,22 €	42,94%
26	Participations et créances	- €	
27	Autres Immobilisations financières	179 400,00 €	
001	Solde d'exécution reporté	4 177 193,14 €	
Total des dépenses réelles		18 618 053,61 €	
040	Transfert entre sections	210 440,00 €	
041	Opérations patrimoniales	- €	
Total des dépenses d'ordre		210 440,00 €	
TOTAL		18 828 493,61 €	

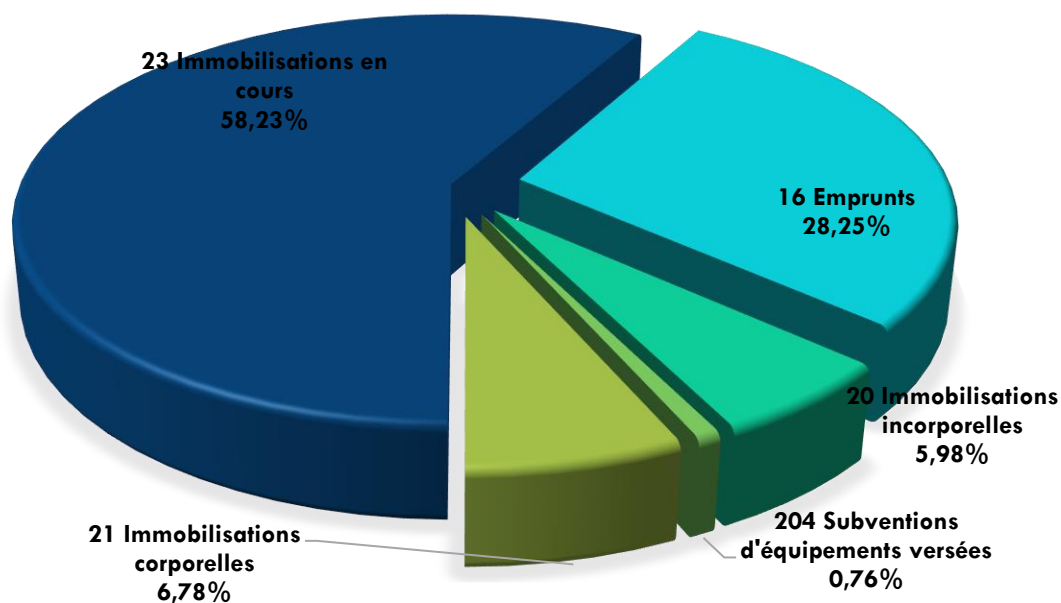
RÉPARTITION DES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT 2022



A) DETAIL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé Chapitre	Montant	%
10	Dotations et Fonds divers	450 074,11 €	
13	Subventions	- €	
16	Emprunts	3 830 427,00 €	20,57%
20	Immobilisations incorporelles	840 588,78 €	4,51%
204	Subventions d'équipements versées	202 657,43 €	1,09%
21	Immobilisations corporelles	943 946,93 €	5,07%
23	Immobilisations en cours	7 993 766,22 €	42,94%
26	Participations et créances	- €	
27	Autres Immobilisations financières	179 400,00 €	
001	Solde d'exécution reporté	4 177 193,14 €	
Total des dépenses réelles		18 618 053,61 €	
040	Transfert entre sections	210 440,00 €	
041	Opérations patrimoniales	- €	
Total des dépenses d'ordre		210 440,00 €	
TOTAL		18 828 493,61 €	

RÉPARTITION DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT EN 2022



i. Détail des dépenses d'équipement hors reports de l'exercice 2022

Principaux programmes de 2022	Dépenses TTC 2022	Subventions 2022
Fonds routier	120 000 €	- €
Aménagement du front de mer	95 000 €	- €
Participation SEDRE Bras-Canot	49 452 €	- €
Programme de rénovation de l'éclairage public	20 000 €	- €
Reconstruction de l'école Denise SALAI-Tranche 2	4 417 059 €	1 484 000 €
Travaux sur le bâti scolaire	5 000 €	- €
Consolidation école Odile Elie	535 581 €	354 311 €
Espace publics ATALANTE	16 000 €	10 500 €
Espaces publics Beaulieu	175 700 €	113 400 €
Espaces publics Labourdonnais	256 168 €	165 230 €
Village connecté		100 000 €
Vidéoprotection centre ville	100 000 €	- €
Maison des services numériques	10 000 €	- €
Travaux sur le bâti administratif	90 000 €	- €
Travaux de mise aux normes VRP	100 000 €	
Total général	5 989 960 €	2 227 441 €

III. BUDGET PRIMITIF 2022 - LE BUDGET ANNEXE DU FOSSOYAGE

A. BUDGET FOSSOYAGE

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

A) LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

1- Les recettes d'investissement

Chapitre	Libellé Chapitre	Montant
011	Charges à caractère général	4 119,94 €
012	Charges de personnel	10 000,00 €
TOTAL		14 119,94 €

2- Les dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé Chapitre	Montant
70	Ventes de produits	7 251,00 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	6 868,94 €
TOTAL		14 119,94 €

2. SECTION D'INVESTISSEMENT

Ce budget n'a pas de section d'investissement, les ressources et les dépenses de ce budget émanant des prestations réglées par les familles.

IV. BUDGET PRIMITIF 2022 – LE BUDGET CONSOLIDÉ

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
BUDGET PRINCIPAL	61 936 112,00 €	18 828 493,61 €	80 764 605,61 €
BUDGET POMPES FUNEBRES	14 119,94 €		14 119,94 €
TOTAL	61 950 231,94 €	18 828 493,61 €	80 778 725,55 €

VENTILATION DU BUDGET CONSOLIDE AU BUDGET PRIMITIF 2022

